

- POUR DIFFUSION IMMÉDIATE -

## **Le Sénat vient d'adopter la *Loi canadienne sur le paiement sans délai* – déposée à la Chambre des communes aux fins d'examen**

**Le 5 mai 2017 (OTTAWA)** le secteur de la construction au Canada applaudit le Sénat du Canada pour l'adoption du projet de loi S-224, la *Loi canadienne sur le paiement sans délai*, en troisième lecture. Après un débat à la Chambre et un examen approfondi du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le projet de loi a été adopté hier soir.

« Le Sénat a fait preuve d'un leadership remarquable en adoptant ce projet de loi », a déclaré John Galt, président de la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada. « Les entrepreneurs spécialisés, les artisans, les fournisseurs, et tous ceux parmi les 1,2 million de Canadiens du secteur de la construction qui travaillent sur des projets fédéraux en profiteront énormément si la Chambre des communes adopte également le S-224 ».

Ce projet de loi a été proposé en avril 2016 par le sénateur Donald Plett. « Dans le secteur de la construction, les retards de paiements imprévisibles aux niveaux inférieurs de la chaîne contractuelle sont devenus une pratique courante de faire des affaires », a-t-il déclaré hier. « Presque tous les pays du monde occidental ont introduit une législation sur le paiement sans délai », a-t-il ajouté.

Le sénateur Howard Wetston, un membre du comité qui a examiné le projet de loi a ajouté « lorsqu'une défaillance du marché se produit, le gouvernement se doit d'intervenir... Je crois que les modifications au projet de loi permettront d'avoir un projet de loi très équilibré qui répond à ce problème en particulier ».

« À l'heure actuelle, certains entrepreneurs spécialisés sont forcés de faire des soumissions de projet moins concurrentielles; ils doivent réduire le nombre de nouveaux employés et d'apprentis qu'ils embauchent et retarder les investissements en biens capitaux en raison des délais de paiement », a ajouté M. Galt. « Nous avons bon espoir que le gouvernement appuiera ce projet de loi à la Chambre des communes et prendra les mesures qui s'imposent pour corriger ce déséquilibre subi par les petites entreprises comme les nôtres ».

-30-

La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) représente 10 associations nationales de l'industrie qui, collectivement, représentent les entreprises employant plus de 400 000 personnes dans le secteur des métiers de la construction.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Rob LeForte, Public Affairs

b: 613-233-8906

c: 613-720-5726

[rob@impactcanada.com](mailto:rob@impactcanada.com)